

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

11 DÉCEMBRE 2024

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi, le 11 décembre 2024. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Monsieur Danick Harvey est absent.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2024-12-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2024 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024
6. Approbation des comptes à payer (\$) ;
7. Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil;
8. Adoption du règlement numéro 381 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et abrogeant le règlement 311 et ses amendements ;
9. Annulation des pages 3817-3818-3819-3820 et 3899 au livre des procès-verbaux ;
10. Acceptation de l'offre de services professionnels en droit municipal 2025 et 2026 ;
11. Résolution à l'intention du ministère de la langue française ;
12. Protocole d'entente dans le cadre du programme de mise en valeur intégrer – autorisation de signature ;
13. Autorisation pour la vente du lot 6 664 353 au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 1583-66-7563-0-000-0000;
14. Autorisation de paiement de la facture no 1111 de Darel Excavation pour des travaux d'asphaltage du chemin du Pied-des-Monts au montant de 10 762,20 \$ avant taxes) ;

15. Autorisation de paiement de la facture no 1112 de Darel Excavation pour des travaux de gravelage sur le chemin Fortin au montant de 1 286, 00 avant taxes;
16. Acceptation de la soumission de l'Atelier SS pour réparation de freins du camion Ranger ;
17. Autorisation pour la tenue de la 21^e édition du Triathlon de Charlevoix et d'apposer des panneaux d'affichage ;
18. Transfère budgétaire ;
19. Montant pour Noël pour les employés ;
20. Fermeture des bureaux municipaux.
21. Dons et Commandites :
 - a) Aventurier (100 \$) ;
 - b) Souper Carnaval en collaboration avec les scouts de Charlevoix (344,93 \$) ;
22. Correspondance
 - a)
23. Divers :
 - a) Parade de Noël ;
 - b) Concours de décorations de Noël ;
 - c) Prévisions budgétaires 2025;
24. Suivis des membres du conseil;
25. Période de questions;
26. Levée de la séance.

2024-12-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2024.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 06 novembre 2024.

2024-12-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2024.

2024-12-04

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024.

2024-12-05

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de novembre 2024 au montant de cent quarante-cinq mille cent quatre dollars et douze cents (145 104,12 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Marco Lavoie et Madame la Mairesse Claire Gagnon du conseil municipal ont déposé à la directrice générale leur déclaration des intérêts pécuniaires dans le délai prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), sanctionnée le 23 juin 1987 et entrée en vigueur le 1er janvier 1988.

Que le tout soit transmis sur le site Web du MAMH.

2024-12-06

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 311 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil révise le règlement numéro 311 adopté le 05 juin 2013 et portant sur le même sujet ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 311

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 novembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 381 a été déposé à la séance du 13 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Mairesse Claire Gagnon, et résolu (POUR : Monsieur Rémi Simard) (CONTRE : Messieurs James Dufour et Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel et Marco Lavoie) Madame Gagnon n'a pas voté :

QUE le règlement numéro 381 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est rejeté par la majorité.

9. ANNULATION DES PAGES 3817-3818-3819-3820 ET 3899 AU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX

Avis aux membres du conseil à l'effet que les pages 3817-3818-3819-3820 et 3899 sont annulées en raison d'une erreur d'impression. Les pages citées seront hachurées, mais demeurons toutefois dans le livre des procès-verbaux.

2024-12-07

10. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025 et 2026

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services professionnels en droit municipal déposée Me Patrick Beauchemin du cabinet Morency, avocats ;

ATTENDU QUE cette offre de services prévoit notamment de bénéficier d'un service de consultation juridique forfaitaire annuel selon les honoraires suivants :

- Pour l'année 2025 : 900 \$;
- À partir de 2026 : 3 % d'augmentation annuellement, plus les taxes applicables et des frais de technologies et d'administration de 6.5% des honoraires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels en droit municipal déposé par Me Patrick Beauchemin du cabinet Morency, avocats selon les modalités mentionnées ci-haut au montant de 900 \$ pour l'année 2025 et de 3% d'augmentation annuelle pour l'année subséquente ;

QUE cette proposition tarifaire exclut les taxes applicables et les frais de technologie et d'administration de 6,5% des honoraires ;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à remplir les documents afférents.

2024-12-08

11. RÉOLUTION À L'INTENTION DU MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Sur proposition de Madame Monique Gravel, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'afin de se conformer à l'application de la Charte de la Langue française, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fera mention, auprès du ministère de la Langue française que notre organisme se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

2024-12-09

12. PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRER – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur intégrer d'Hydro Québec ;

ATTENDU QUE cette aide financière a été déposée pour la réalisation du projet du pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une réponse favorable de la part d'Hydro Québec et qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente visant les modalités liées à l'aide financière obtenue ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de mise en valeur intégrer d'Hydro Québec ;

QUE la Mairesse, Madame Claire Gagnon, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lise Lapointe, soient mandatées pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente entre la municipalité et d'Hydro Québec.

2024-12-10

13. AUTORISATION POUR LA VENTE DU LOT 6 664 353 AU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 1583-66-7563-0-000-0000

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est propriétaire du lot 6 664 353 tel que décrit sur le plan projet rédigé par l'arpenteur géomètre Sylvain-Marc Bélanger

ATTENDU QUE la municipalité procéder à la vente du lot 6 664 353 au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 1583-66-7563-0-000-0000 ;

ATTENDU QUE le lot 6 664 353 est d'une superficie approximative de 171,0 mètres carrés tels que décrits au plan projet ;

ATTENDU QUE le lot 6 664 353 est contigu à l'immeuble du propriétaire portant le matricule 1583-66-7563-0-000-0000 et que ceux-ci ne présentent pas d'utilité pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité, après étude de dossier, désire procéder à la vente du lot 6 664 353 au coût de 27 \$ au propriétaire de l'immeuble précédemment cité;

ATTENDU QUE les frais d'arpentage et du notaire instrumentant sont à la charge de l'acquéreur;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la vente au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 1583-66-7563-0-000-0000, le lot 6 664 353 identifié à l'annexe au montant de 27 \$;

QUE le conseil autorise Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que Lise Lapointe, la directrice générale de la municipalité à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents à cette résolution.

2024-12-11

14. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1111 DE DAREL EXCAVATION POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DU PIED-DES-MONTS AU MONTANT DE 10 762,20 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2024-11-28 visant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied-es-Monts dont le montant estimé était de 10 000 \$ avant taxes incluant les travaux du chemin Fortin;

ATTENDU QUE la facture no 1111 visant les travaux d'asphaltage du Pied-des-Monts de Darel Excavation s'élève au final à 10 762,20 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 1111 de Darel Excavation pour les travaux d'asphaltage du chemin du Pied-des-Monts au montant de 10 762,20 \$ avant taxes ;

QUE le conseil autorise à ce que cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

2024-12-12

15. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1112 DE DAREL EXCAVATION POUR DES TRAVAUX DE GRAVELAGE SUR LE CHEMIN FORTIN AU MONTANT DE 1 286 \$ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2024-11-28 visant des travaux de gravelage de 0 ¾ sur le chemin Fortin dont le montant estimé était de 10 000 \$ avant taxes incluant les travaux d'asphaltage du chemin du Pied-des-Monts ;

ATTENDU QUE la facture no 1112 visant strictement les travaux de gravelage de Darel Excavation s'élève au final à 1 286 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture no 1112 de Darel Excavation pour les travaux de gravelage de 0 ¾ sur le chemin Fortin au montant de 1 286 \$ avant taxes ;

QUE le conseil autorise à ce que cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

2024-12-13

16. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ATELIER SS POUR LA RÉPARATION DE FREINS DU CAMION RANGER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission no 12736 de l'Atelier S.S. pour la réparation du tube de frein du camion Ranger au montant de 302,81 avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission no 12736 de l'Atelier S.S. au montant de 302,81 \$ avant taxes afin de procéder aux travaux de réparation.

2024-12-14

17. AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 21^E ÉDITION DU TRIATHLON DE CHARLEVOIX ET D'APPOSER DES PANNEAUX D'AFFICHAGE

ATTENDU QUE le Triathlon de Charlevoix tiendra ses activités du 4 au 6 juillet 2025 ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation datée du 5 décembre 2024 a été reçue à la municipalité afin d'utiliser le territoire pour la tenue Triathlon 2025 et la pose de panneaux d'affichage;

ATTENDU QUE la demande pour la pose des panneaux d'affichage consiste également à la pose et au ramassage des oriflammes, au soutien de 2 pompiers pour la fermeture de la route et l'utilisation de la Base de plein air du lac Nairne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la tenue de la 21e édition de l'événement du Triathlon de Charlevoix 2025, du 4 au 6 juillet 2025 ;

QUE la municipalité autorise la tenue du Triathlon 2025 ainsi que la pose et l'enlèvement des panneaux d'affichage par la Municipalité.

QUE le conseil autorise le soutien de 2 pompiers pour la fermeture de la route ;

QUE le conseil autorise l'utilisation de la Base de plein air du lac Nairne pour la tenue de l'événement.

2024-12-15

18. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE le règlement 266 sur le contrôle et le suivi budgétaire

ATTENDU QUE l’enveloppement budgétaire de certains postes présente une insuffisance et que des virements doivent être effectués;

ATTENDU QU’une omission s’est produite visant le remboursement du fonds de roulement alors qu’un montant de 4 282,79 pour l’année 2024 aurait dû être budgété ;

ATTENDU QUE pour palier à cette omission un transfère budgétaire de 7 000 \$ au fonds de roulement est prévu ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

De	À	Montant
02-130-11-725 acquisition d’équipements	02-921-00841 Fonds de roulement	7 000 \$
02-701-40-141 Employé régulier	02-610-00453 services techniques et professionnels	20 000 \$

2024-12-16

19. MONTANT POUR NOËL POUR LES EMPLOYÉS

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’un montant maximal de 100 \$, versé par chèque, est alloué par employé régulier et de 50 \$ pour les employés saisonniers, pour Noël.

2024-12-17

20. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le bureau municipal sera fermé à partir du vendredi 20 décembre 2024 à 12h00, et ce, jusqu’au lundi, 6 janvier 2025 exclusivement.

2024-12-18

21. DONS ET COMMANDITES

- a) Club des Aventuriers – don ; (100 \$)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser un don de 100 \$ au club des Aventuriers pour la saison 2024-2025.

- b) Souper Carnaval en collaboration avec les scouts de Charlevoix (344,93 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 344,93 \$ au comité organisateur du souper Carnaval (OPP Andréanne Lavoie) qui se tiendra en collaboration avec les scouts de Charlevoix à la salle du centre Aimélacois le 18 janvier 2025.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 25 et se termine à 20 h 40.

2024-12-19

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 41.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

En signant le procès-verbal du 11 décembre 2024, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.